

Conditions générales :

-Les présentes conditions générales de prestation de service sont relatives à la prise en charge par l'entreprise de transport médico-sanitaire exerçant son activité sous la dénomination GLV Ambulance dont le siège social est sis rue de la Converserie 39, 6870 Saint-Hubert.

-Par le seul fait de la commande d'une prise en charge en ambulance, le client reconnaît accepter les présentes conditions générales, tout en renonçant à invoquer ses propres conditions éventuelles. Une clause dérogatoire ou complémentaire ne nous est opposable que moyennant confirmation écrite de notre part et seulement pour la convention pour laquelle elle a été agréée. Pour le reste, les présentes conditions générales resteront d'application.

-Par le seul fait de la commande d'une prise en charge en ambulance, le client accepte de payer cette prise en charge. Le client a néanmoins le droit d'annuler un transport en ambulance si celui-ci est annulé au moins 2 jours avant la prise en charge.

En cas d'annulation moins de 2 jours à l'avance :

° en cas d'annulation du transport le jour-même de celui-ci ou en cas de refus de prise en charge à l'arrivée de l'ambulance, ou si le patient n'est pas présent à son domicile à notre arrivée, la prise en charge prévue initialement sera entièrement due.

° en cas d'annulation du transport la veille de celui-ci, une indemnité de 50 % de la prise en charge prévue initialement sera due.

° pour les hôpitaux et MR/MRS, dans le cas où nous ne serions pas prévenus de l'annulation d'une prise en charge (le patient n'est plus présent sur le lieu de prise en charge, le patient est décédé, le patient a été transféré, autre...) et qu'à notre arrivée, celle-ci est du coup impossible à réaliser, le déplacement fera l'objet d'une facturation.

-Toutes nos factures se font au tarif en vigueur à la date du transport. Les tarifs sont affichés dans les ambulances et à notre siège social.

-Les kilomètres sont calculés à l'aide de Google Map, Tom Tom... du lieu de prise en charge au lieu de destination X2. Trajet le plus rapide.

-Il est expressément rappelé que l'entreprise pourra pratiquer des suppléments dans les cas présents :

Si la prise en charge a lieu entre 20H00 et 06H00 ou les dimanches ou les jours fériés, une majoration des prix de 20% est appliquée. L'apport d'oxygène pour un montant forfaitaire de 15 EUR pour un transport en Belgique et de 15 EUR par heure pour un rapatriement inter-UE.

Les frais d'attente de 51,50 EUR/demi-heure et par ambulance lors des rdv médicaux, examens, consultations, de même pour l'attente suite à un refus de prise en charge ou de retard sur le lieu de prise en charge (patient et/ou documents non prêts pour le transport) qui sera comptabilisée dès la première demi-heure entamée.

-Enfin, le tarif des prix est lié à l'indice des prix à la consommation (indice santé base décembre 2004) et fera l'objet d'une indexation annuelle au premier janvier. Les prix maximums sont fixés par la Région Wallonne.

-Toute réclamation relative à des services prestés ou à une facture doit, sous peine de nullité, nous parvenir par lettre recommandée dans les huit jours calendriers de la réception de la facture.

-Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence des tribunaux.

-Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit nous être communiqué dans les plus brefs délais. A défaut, les frais afférents à la recherche vous seront portés en compte.

-Les factures demeurent toujours à charge du patient, client. Si vous estimez que la facture doit être payée par des tiers, il vous incombera d'en récupérer le montant auprès de ces tiers, qu'il s'agisse d'un tiers responsable, d'une mutuelle ou d'une assurance.

-L'entreprise ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte ou la non réception des papiers d'identité, appareil auditif, lunettes, prothèse... non transmis par une institution ou hôpital.

Conditions de paiement :

-Toutes les factures sont payables par virement sur le compte bancaire BNP **BE33 0020 2474 3846** BIC : **GEBABEBB** repris sur la facture en mentionnant le numéro de facture et le nom du client.

-Toutes nos factures sont payables **pour l'échéance indiquée sur la facture**. Le non-paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure, l'application :

• Intérêt de retard égal au taux directeur majoré de 8 points de pourcentage.

• Indemnité forfaitaire calculée comme suit :

1. 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ;
2. 30 euros, majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 euros et 500 euros, si le solde dû se situe entre 150,01 euros et 500 euros ;
3. 65 euros, majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros, avec un maximum de 2 000 euros, si le solde dû est supérieur à 500 euros.

-S'il vous est impossible de payer une facture en une seule fois, n'hésitez pas à nous téléphoner.

-Attention, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiements accordées préalablement.

- Nous travaillons avec une société tierce pour le recouvrement des impayés.

Siège social : Rue de la Converserie 39, 6870 Saint-Hubert – Mail : contact@glvambulance.be - Tél : 0499/439.961

Compte BNP : BE33 0020 2474 3846 BIC : GEBABEBB

BCE1034.452.639

Agrément RW : 264